

La convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT)

Neil Collishaw

Médecins pour un Canada sans fumée 1226A Wellington Ottawa (Ontario) K1Y 3A1

> www.smoke-free.ca 1 613 233-4878

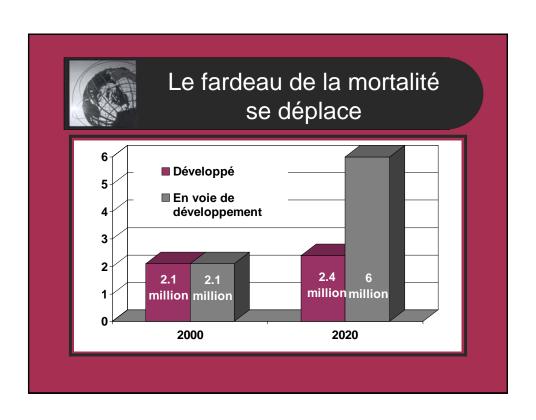


La santé et <u>la m</u>ondialisation

"Sans que l'on fasse fonctionner la mondialisation à l'intérêt de tous, nous favorisions l'accroissement de la maladie à l'échelle globale."

> Gro Harlem Brundtland. Ancien Directeur général OMS. janvier 2001

Cette présentation a été effectuée le 25 octobre 2006, au cours du Symposium "La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé est-elle toujours utile pour la pratique de la santé publique d'aujourd'hui ?" dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2006. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse http://www.inspq.qc.ca/jasp.







Comment s'en sortir?

La conventioncadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT)



Une solution faisable CCLAT

- La CCLAT est un traité international. Les signataires s'engagent à mettre en vigueur toutes les mesures du contrôle du tabac y incluses.
- Maintenant en vigueur, la CCLAT est la première convention internationale administrée par l'OMS.



L'évolution de la CCLAT

1994: Les ONG demande une loi internationale

1995: OMS mène une étude de faisabilité

1996: AMS adopte l'approche de la convention-cadre

1999 – 2000: Le groupe du travail prépare pour des négociations

2000-2003 - Négociations en six séances

2003: Adoption formelle par l'AMS

2004: Plus que 160 signataires

2004: Ratification par le Canada, le 26 novembre 2004 (38ième)

2005: Mise en vigueur le 27 février 2005

2006: Première réunion des parties

2006: 140 parties actuellement



CCLAT - l'actualité

- 2 groupes d'experts sur le développement de protocoles sur la:
 - Contrebande
 - Publicité transfrontalière
- 3 groupes du travail international sur:
 - L'article 8 la fumée secondaire
 - Les articles 9&10 la composition des produits du tabac
 - La tabaculture
- Deuxième conférence des parties:
 - Bangkok, Thaïlande, juin 2007



Mettre fin à la contrebande

- Approximativement 6% à 7% des cigarettes fumées sont de contrebande
- Il s'agit d'à peu près un tiers des cigarettes en commerce international,
- Soit 300 à 400 milliards de cigarettes.



Fermer la distribution du tabac en franchise d'impôts

- Ventes par l'internet
- Contrebande petite échelle
- Contrebande grande échelle en servant du régime TIR



Mettre en vigueur la CCLAT: Coopération internationale

 « Les Parties coopèrent...pour renforcer leur capacité de s'acquitter des obligations découlant de la Convention... Cette coopération facilite...le transfert de compétences techniques, scientifiques et juridiques et de technologie pour établir et renforcer les stratégies, les plans et les programmes nationaux de lutte antitabac. »





La CCLAT pourrait:

- Nous protéger des attaques injustes pour le commerce déloyal;
- Mettre fin à la publicité pour le tabac;
- Contrôler la contrebande de cigarettes;
- Aider les pays en voie de développement à renforcer leur politique anti-tabac;



La CCLAT pourrait aussi:

- Exiger que les compagnies du tabac prennent leur responsabilités envers les consommateurs au sérieux;
- Évaluer les tendances globales du tabagisme;
- Améliorer l'étiquetage des paquets de cigarettes;
- Protéger les non-fumeurs.



Interdire toute publicité pour le tabac

- La publicité pour le tabac est devenue internationale, dépassant des frontières.
- L'action nationale ne suffira plus pour contrôler la publicité internationale du tabac.
- Seul l'action concertée internationale pourrait mettre à terme la publicité internationale pour le tabac.







Mettre en vigueur la CCLAT au Canada: Article 13: Interdiction totale de publicité dès l'an 2010

 «De fait, une lecture attentive de toutes les opinions émises en Cour suprême lors du premier procès, étudiées à la lumière de la preuve faite en l'instance, montre qu'un bannissement total de toute publicité se serait beaucoup mieux défendu aujourd'hui qu'en 1989. »

Juge André Denis, C.S.Q., 2002



Interdiction de publicité du tabac dès l'an 2010?

 Si juge Denis a raison, alors la CCLAT est limpide : le Canada doit imposer une interdiction complète d'ici 2010. Cela implique l'élimination de presque toutes les formes de publicité et de promotion du tabac.



Mettre en vigueur la CCLAT au Québec

Protection de la fumée des autres

Article 8: « Chaque Partie adopte et applique...mesures efficaces prévoyant une protection contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autre lieux publics. »

•Depuis le 31 mai 2006, le Québec est conforme à l'Article 8!



Et au fédéral?

- Pour être fidèle à son engagement dans l'Article 8, le Canada devra mettre à jour sa Loi sur la santé des non-fumeurs en interdisant la fumée du tabac dans tous les lieux de travail pour un million de travailleurs sous la juridiction fédérale.
- La CCLAT l'oblige!



Écrire à Jean-Pierre Blackburn

Demandez que le Canada protège un million de travailleurs sous la juridiction fédérale de la fumée du tabac au travail, tel qu'exigé par la CCLAT.

Jean-Pierre Blackburn Ministre du travail Chambre des Communes Ottawa K1A 0A6 En franchise

